L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 85, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE.

☞ On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No. 85, rue Chartres, où se trouve notre bureau de comptabilité, les listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions, avec le nom des consignataires, etc., et toutes les autres nouvelles maritimes qui sont de nature à intéresser le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

☞ Demain, jeudi, jour d'actions de grâce pour la Louisiane, l'Abeille ne paraîtra pas. Les annonces qui nous seront envoyées aujourd'hui et demain paraîtront vendredi matin.

AFFAIRES DE FRANCE—PRESIDENCE.

IV.

Supposant Louis-Napoléon élu, on se demande naturellement quelles seront, en calculant toutes les probabilités, les conséquences de cette élection.

Plusieurs hypothèses se présentent :

1o Ou les partis battus protesteront à main armée contre l'élection;

2o Ou Louis Napoléon s'emparera de la suprême puissance par un coup d'état;

3o Ou il prendra paisiblement possession de la présidence en se renfermant dans les limites de la Constitution.

I.

Ici, dans nos Etats-Unis, la première supposition serait absurde, c'est-à-dire impossible. Le droit de décider implique chez les hommes le droit de se tromper. Du moment que le peuple a prononcé, son jugement, bon ou mauvais, est et doit être sans appel; sauf à se montrer plus sage ou mieux avisé à l'avenir. Le mal fait par une élection trouve son remède dans une autre élection. De la sentence du peuple, on ne peut appeler qu'au peuple mieux informé. Parmi nous, ces vérités sont triviales à force d'être vraies.

Mais on est, généralement parlant, loin de penser ainsi en France. Les partis, et surtout les partis violents, n'y professent point, disons mieux, n'y comprennent point, cette soumission absolue au verdict des majorités. Si dans la lutte ils invoquent le droit, une fois battus, ils en appellent invariablement à la force, toutes les fois qu'ils croient avoir la moindre chance de succès. Que si parfois ils se soumettent, c'est uniquement parce qu'ils se sentent trop faibles pour combattre; ils cèdent simplement à la force. Au mois d'avril dernier, alors qu'il s'agissait de discuter la candidature des officiers de la garde nationale, dans les réunions préparatoires d'un certain parti, on posait invariablement aux candidats cette question : *Dans le cas où l'Assemblée nationale ne répondrait pas à nos espérances, marcherez-vous contre elle ?* — Tous ceux qui répondaient négativement étaient éliminés. Ceux-là seulement étaient conservés sur les rangs qui promettaient de marcher contre l'Assemblée, et, pour nous servir du mot de l'un d'eux, *de la jeter dans la Seine!*

L'hypothèse de la réunion des républicains de toutes les nuances pour combattre à main armée le pouvoir mis par le suffrage universel dans les mains de M. Louis Napoléon, n'est donc point inadmissible en principe. En fait, cependant, elle est peu probable; parce que la masse des républicains modérés qui se groupe autour du général Cavaignac, non-seulement refuserait de prendre part à cet acte de violence, mais encore accourrait probablement à la défense de la grande cause de l'ordre et des lois; et parce que, privés de ce puissant auxiliaire, les partisans de la violence se trouveraient trop faibles pour combattre avec quelque espoir de succès.

Mais, encore une fois, tout dépendra de l'opinion que les mécontents auront de leurs forces.

II.

Assurément la place de Président de la République Française est assez belle, assez élevée, pour satisfaire l'ambition d'un honnête homme quelque vaste que soit sa capacité, quelque grande que soit son illustration. Malheureusement, les-uns, aveuglés qu'ils sont par leurs flatteurs, se persuadent facilement que leurs droits sont égaux sinon supérieurs à ceux des peuples. Le fonctionnaire, c'est-à-dire le serviteur, se transforme rapidement en maître; et son usurpation est à peine consommée qu'elle change de nom pour lui et s'appelle *légitimité*. Aussi n'y a-t-il pas de si mince principicule qui ne parle gravement de "ses droits au trône de ses ancêtres."

Un descendant de race royale est donc, à cause même de cette qualité, le pire choix qui se puisse faire pour l'élever à la Présidence d'une république, surtout dans un pays où ses ancêtres ont régné. Il doit toujours penser que la part qui lui est faite par la Constitution est inférieure à la part qui lui revient héréditairement. Que si, par hasard, il est lui-même sans ambition, son entourage en a pour lui; parce que, le fameux : *tout cela est à nous*, signifie dans le langage des courtisans, *tout cela est à nous*.

Loin de faire exception à la règle, Louis-Napoléon, tous les actes de son passé l'attestent, est dévoré d'ambition; et son ambition n'est pas celle d'un tribun. A Strasbourg, à Boulogne, il invoquait ses droits à un trône et se plaçait ouvertement sous l'aile de l'aigle impérial. Maintenant, sous le régime républicain, il se pare encore du nom et des souvenirs glorieux de son oncle.

La conséquence logique à tirer de tout cela, c'est qu'il doit méditer un coup d'Etat, c'est-à-dire une usurpation de la souveraine puissance.

Mais, objecte-t-on, c'est un homme nul.—Non, c'est un homme ordinaire, écrasé sous le poids de son nom. Ensuite ne peut-on pas avoir de l'ambition sans génie ? Combien d'ambitieux rencontre-t-on pour un homme de génie ?—Mais il n'osera pas faire un coup d'Etat.—Sur ce point on pourrait avoir raison. N'ose pas qui veut; mais ne le poussera-t-on pas ?—

Enfin, saura-t-il choisir le moment favorable et profiter des circonstances sinon les faire naître au besoin ?—Ici l'objection est très sérieuse, nous avons presque dit sans réplique. La réussite tient presque toujours au choix du moment et le génie seul sait faire ce choix. La sécurité de la France libérale est là.

Donc, si la tentative est plus que probable, la réussite est plus que douteuse. Il ne faut pas s'y tromper, en effet, dans le cas où il tenterait un coup d'Etat, toute la population républicaine, bien plus forte à présent qu'elle ne l'était en février, se lèverait comme un seul homme et verserait pour cette cause jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Cependant, il n'est pas impossible, après tout, qu'effrayé des dangers de sa tentative liberticide et de l'incertitude du succès, il ne s'en tienne après mûre délibération, à la présidence telle qu'elle est déterminée par la Constitution.—S'il en est ainsi, il sera promptement usé ou contesté du pouvoir, et tout danger, de ce côté, aura disparu avant peu.

S'il prenait ce dernier parti, sa présidence serait peut-être moins calme que celle du général Cavaignac, parce qu'il inspirerait moins de confiance que celui-ci aux républicains; mais après quelques mois la différence serait peu sensible. Dans les deux cas, ce serait, à peu de choses près, la continuation de l'état actuel des choses. On respirerait plus à l'aise parce que l'horizon politique s'élargirait; on ne serait plus dans l'attente d'un événement prochain, et pour ainsi dire prévu d'avance, d'où peut sortir une révolution ou la guerre civile.

En réalité pourtant la difficulté ne serait qu'ajournée. Au fond, la situation serait ce qu'elle est actuellement, c'est-à-dire fort mauvaise. On aurait toujours un parti qui ne veut rien de moins qu'une révolution sociale, c'est-à-dire le renversement de l'état social actuel, ou, en d'autres termes, l'abolition de la famille et de la propriété; on aurait toujours la misère qui entretient par la crainte de ce bouleversement radical, sans cesse suspendu sur la société, comme une autre épée de Damoclès; on aurait toujours un budget écrasant et croissant graduellement comme la misère publique et le paupérisme, avec une population appauvrie, de moins en moins capable de le payer; on aurait toujours en un mot l'alternative d'une guerre d'extermination ou d'une ruine universelle. Seulement, la perspective serait plus lointaine et la crise moins imminente et l'on pourrait, à la rigueur, concevoir, Dieu aidant, l'espérance d'un avenir meilleur.

En somme ce qui peut arriver de plus heureux à la France c'est que les événements [illegible]

LEGISLATURE.

[illegible] Ce bill [illegible]

RAPPORT DU SECRETAIRE DE LA MARINE.

Le rapport de l'honorable secrétaire de la marine est d'une longueur démesurée. Il faut un véritable courage pour parcourir cet énorme document qui occupe toute une page du journal officiel.

Le *St-Lawrence*, frégate de première classe, et le *Vermont*, vaisseau de ligne, ont été lancés dans le courant de l'année dernière. Les quatre steamers de guerre dont la construction a été ordonnée par la loi du 3 mars 1847 sont presque achevés. Ce sont : le *Saranac*, construit à Kittery, Le *Powhatan*, construit à Norfolk, le *Susquehannah*, à Philadelphie, et le *San Jacinto*, à New-York, seront lancés dans le courant de l'année prochaine. Quatre vaisseaux de 74 canons et deux frégates de 44, sont presque achevés; on peut les terminer et les mettre à l'eau dès que le gouvernement le voudra.

M. Mason indique l'emploi qui a été fait des navires de l'Etat pendant l'année qui vient de s'écouler. Il parle avec éloge de la conduite de nos marins aux différentes époques de la guerre du Mexique; ils ont noblement concouru au triomphe de nos armes. L'ennemi n'a pas fait une seule prise sur nous, et les assurances maritimes se sont à peine ressenties de la guerre.

Pour rendre notre marine plus efficace il conviendrait d'adopter un nouveau système d'avancement. Que l'on consulte uniquement le mérite, les capacités et les services rendus à l'Etat. Les officiers qui sont inhabiles à continuer le service, devraient toucher la demi-solde, bien que la cause de leur retraite ne soit pas des blessures reçues en combattant. Il est indispensable, pour accroître l'utilité de notre marine, de fournir aux jeunes officiers tous les moyens d'instruction. L'école d'Annapolis a déjà donné d'excellens résultats; on devrait maintenant affecter un navire à cette institution afin que les élèves puissent appliquer la pratique à la théorie et apprendre la manœuvre et le maniement de l'artillerie. On ferait peut-être bien de placer à l'école de marine les trophées que nos navires de guerre ont rapportés de leurs combats afin d'exciter l'ardeur et l'émulation des élèves.

Les travaux entrepris à Pensacole coûteront $921,937; ceux de Philadelphie, 813,742; ceux de Kittery, 732,905—total, $2,468,584.

Le rapport parle des résultats avantageux obtenus par l'observatoire national et recommande la publication d'un almanac maritime. Il recommande aussi d'établir entre la Nouvelle-Orléans et Vera-Cruz un service régulier de bâtimens à vapeur qui pourraient au besoin être convertis en steamers de guerre.

Le budget de la marine pour la prochaine année fiscale est de $9,658,856 59.

Le rapport propose de réviser les réglemens de la marine, de nommer des payeurs additionnels et d'augmenter le nombre des soldats de marine.

NOUVELLES D'EUROPE.—Les nouvelles apportées par le *Canada* nous arrivent par bribes.

En France, on commence à se préoccuper de la candidature présidentielle de Lamartine.

La médiation anglo-française acceptée par l'Autriche pour les affaires d'Italie a désigné Bruxelles comme le lieu des conférences.

La plus grande agitation continue à régner à Vienne et à Berlin. Une lutte suprême entre les deux rois et leur peuple se prépare sourdement.

Une conspiration a été découverte et étouffée à Lisbonne.

Les troupes pontificales ont été assaillies par les Autrichiens. La tranquillité règne à Florence et à Naples.

CONGRES.

SÉNAT.—11 *décembre*.—On reçoit le rapport du secrétaire du trésor dont on ordonne l'impression.

M. Douglas présente un mémoire de MM. Aspinwall & Co, de New-York, annonçant qu'ils avaient obtenu du gouvernement de la Nouvelle-Grenade une charte devant durer 99 ans, pour construire un chemin de fer à travers l'isthme de Panama. MM. Aspinwall sollicitent du gouvernement des Etats-Unis le contrat pour le transport de la malle.

M. Douglas introduit son bill pour l'admission de la Californie et du Nouveau-Mexique comme Etat dans l'Union.

Le Sénat procède à l'élection d'un chapelain. M. Slicer obtient la majorité des suffrages.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—On reçoit le rapport annuel du secrétaire du trésor.

M. Goggin introduit un bill pour réduire le tarif postal. Référé au comité général.

La Chambre s'ajourne.

LE CHOLÉRA À NEW-YORK. — A New-York comme à la Nlle-Orléans, le choléra est le sujet de très savantes dissertations. La maladie qui règne à la quarantaine, est-elle bien le choléra asiatique ? Les avis ont été longtemps partagés, mais les journaux que nous avons reçus par la malle d'hier semblent maintenant reconnaître unanimement que c'est le vrai choléra, le choléra bleu, le choléra asiatique. Quoiqu'il en soit, la ville de New-York a été plus heureuse que la Nlle-Orléans; le fléau n'y a pas encore fait son apparition; il ne fait de victimes qu'à la quarantaine.

VIRGINIE.—Une dépêche de Baltimore annonce que M. Floyd a été nommé gouverneur de la Virginie, le 13 courant, au troisième scrutin.

CONVENTION D'ÉTAT.

A un meeting des membres whigs de la législature et des autres membres du parti, tenu dans la salle du Sénat, lundi soir, 18 décembre 1848, sur motion, l'hon. John Moore, de St-Martin, a été appelé au fauteuil, et Victor Séré, de la Nlle-Orléans, a été nommé secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Résolu que nous recommandons aux whigs de la Louisiane d'envoyer des délégués à une convention d'Etat qui sera tenue à Bâton-Rouge le deuxième lundi de mai 1849 pour nommer des candidats au poste de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, et de telles autres places auxquelles la Convention jugera convenable de pourvoir ;

Résolu, que le comité exécutif du club central Rough and Ready de la Nlle-Orléans soit et demeure constitué et reconnu comme le comité exécutif de l'Etat pour la prochaine élection du gouverneur, sujet à la décision d'une convention d'Etat.

Sur motion, le meeting s'est ajourné *sine die*.

JOHN MOORE, Rapporteur.
VICTOR SÉRÉ, secrétaire.

KEY-WEST.—On écrit de Key-West que la barque *Magdala*, partie de la Nlle-Orléans pour New-York, s'est échouée sur Alligator Reef. Elle n'a reçu aucune avarie et a été remise à flot sans difficulté.

Le brick français l'*Union*, parti de St-Malo pour Tampico, s'est également échoué, mais il a été sur le champ remis à flot.

Le brick *Columbia*, parti de la Nlle-Orléans pour Boston, a dû relâcher à Key West à cause d'une voie d'eau qui s'était déclarée à bord. Le brick est condamné.

De tous les Etats de l'Union, le Rhode-Island est celui qui a donné proportionnellement le vote le plus considérable à Taylor. Voici les chiffres officiels : Taylor—6,778 voix, Cass—3646, Van Buren—730.—Vote total—11,154. Majorité de Taylor sur Cass et Van Buren ensemble—2,402 voix. C'est encore mieux que le Kentucky.

Aux Editeurs :

MESSIEURS—Le *Picayune* de ce matin dans un article sur le choléra, très judicieux et très sensé, répond victorieusement à quelques questions posées dans le Courrier d'hier, 19, et signées X. au Dr. Formento.

X dit que ne pouvant donner une opinion personnelle, il développe tant bien que mal celle d'un médecin avec qui il a causé; ils se mettent alors à déplorer que les médecins ne puissent pas s'entendre en présence des faits qui se passent sous leurs yeux, sur le vrai caractère du choléra actuel.

Comment est-il possible de s'étonner, quand on voit de nos jours qu'un président du hazard veut et prétend en savoir plus à lui seul que le Congrès, quand on voit les juges mêmes, les jurys, les avocats et les hommes de toutes classes différer même dans les choses les plus saintes, comment est-il possible de s'étonner que des médecins diffèrent d'opinion.

En effet on vous dit que le choléra asiatique nous a été apporté par le Swanton, venant du Havre (où il n'y avait pas de choléra); on convient ensuite, que le premier individu tombé malade en ville, avait été passager à bord du Swanton; mais que la maladie avait éclaté sous l'influence d'une indigestion de pommes;

Jusqu'ici il nous est permis de ne pas croire, à l'existence du choléra asiatique dans cette ville.

Mais on me dit que des autopsies faites à l'hôpital par les médecins les plus éclairés, les plus dignes de foi ont permis de constater toutes les lésions anatomiques appartenant au choléra asiatique.

Je répondrai en toute humilité que j'ai certes beaucoup de respect pour les médecins éclairés et dignes de foi qui ont fait des autopsies à l'hôpital.

Mais comme ces médecins éclairés et dignes de foi ne sont pas d'accord avec d'autres médecins non moins dignes de foi qu'eux, tels que Magendie, Biet et autres cliniques distingués, qui affirment *que les autopsies ont bien peu servi à éclairer la pathologie du choléra, ne rencontrent pas en général de constans résultats.*

Que dans des individus devenus cadavres depuis peu d'heures on ne distingue aucun désordre quelconque, que dans d'autres les intestins quoique soigneusement lavés n'offraient aucune trace ou signe de phlogose, &c., que probablement on confondrait souvent les effets du mal avec les effets des remèdes et les anciennes dispositions de la maladie.

Il nous est permis de garder nos opinions, jusqu'à meilleure preuve du contraire.

Ainsi d'après ce qui précède, je pense toujours avoir beaucoup de respect et peu de foi.

[Signé] Dr. FELIX FORMENTO.

Chronique Locale.

LE CHOLÉRA.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cette maladie diminue graduellement. Nous voyons par le rapport de l'Hôpital de Charité que, sur 18 malades admis le 16 courant, 13 étaient morts, tandis que sur 14 admis hier, il n'y a eu que deux décès. Nous n'avons entendu parler d'aucun cas nouveau en ville; tout porte à croire qu'il n'y a pas le moindre danger.

RECORDER GENOIS.—VOL.—Daniel Donelly, accusé par William Lulady, second à bord du steamer *Fanny*, d'avoir volé des outils de charpentier appartenant à ce navire, et en second lieu d'avoir tenté de frapper avec un couteau, l'officier de police qui venait l'arrêter, a comparu hier devant cette Cour, qui l'a renvoyé devant la 1re Cour de District.

—Charles Smith, accusé d'avoir tenté de faire évader un prisonnier que l'officier de police Reilly conduisait au corps de garde, a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Georges Williams et James Johnson, accusés d'avoir arrêté Thomas Haywood lundi soir, à l'encoignure des rues Ste-Anne et *Levée*, avec l'intention de le voler, ont comparu hier devant cette cour, et seront examinés plus tard.

—Olivier Canton et Peter Maloney, accusés d'avoir illégalement retenu prisonnier un nommé William Hodge, ont comparu hier devant cette cour, et ont fourni un cautionnement de $1,000 chacun, garantissant leur comparution devant la 1re Cour de District, où ils ont été renvoyés.

—Jacob Sibald, commis au magasin de chaussures de Peter Loit, rue du Canal, déclare devant cette Cour, qu'un individu nommé Ebenezer Baker, s'est introduit dans le corridor de la maison, pendant la nuit, avec l'intention de voler. Le watchman l'a arrêté sur les lieux. Il a été envoyé devant la 1re Cour de District.

ESCROQUERIE.—L. Oppenham, tenant un magasin d'habillemens rue Front Levée, accuse devant cette Cour un nommé Wm. Martin, de lui avoir volé un pantalon. Il paraît que l'accusé après avoir essayé l'objet en question, le trouva à sa fantaisie, et comme il n'avait pas d'argent sur lui, il engagea le plaignant à venir en recevoir le montant à son hôtel. Celui-ci consentit à cet arrangement et suivit l'acheteur; arrivé au lieu indiqué, il réclama le paiement qu'il venait chercher; cette demande surprit beaucoup l'accusé qui prétend qu'un individu qui ne peut habiller un gentilhomme que pour de l'argent, ne doit pas avoir l'honneur d'appartenir au respectable corps des marchands tailleurs. Le recorder n'ayant pas admis ces principes communistes, l'accusé aura à les faire prévaloir devant la 1re Cour de District.

VOL.—Henry Myers, accusé d'avoir volé à William Lanx une bourse contenant $13, a été arrêté hier dans la 2de Municipalité.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un nommé John Divine, qui avait été arrêté dans la nuit de lundi, et qui est mort hier pendant qu'on le transportait à l'hôpital. Verdict : mort d'apoplexie.

ESCROQUERIE.—Chs. Hypolite, h. c. l., accusé d'avoir obtenu sous de faux prétextes une somme de $21 d'un nommé D. Hemin, a comparu hier devant cette cour. Il paraît que cet argent lui avait été confié afin qu'il procurât des voitures pour suivre un cortège, ce qu'il a complètement omis de faire. Cette affaire sera examinée plus tard.

Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 9 décembre 1848.

Voici le second jour de l'interrègne, depuis que la mort de M. Lewis a été annoncée au Congrès, et bien qu'il y ait ample matière à conjectures, on semble en apparence indifférent à ce qui devrait exciter l'intérêt. Cela dépend de plusieurs causes. La principale, c'est que, la composition du prochain cabinet étant la même chose pour tout le monde, chacun se flatte d'une issue favorable au but de son ambition. Le général Taylor a fait preuve de sagacité en ne s'engageant pas d'avance, car il n'y a rien de plus déplaisant que d'entendre raisonner sur les motifs qui ont dicté un choix en fait reposant en honneur. On a la plus grande confiance dans le jugement du nouveau président, et l'on est d'avance résolu d'accepter de bonne grâce le cabinet qu'il créera, car on sait qu'il agira en vue du bien du pays.

Il y aura indubitablement beaucoup de solliciteurs. Je sais que l'intrigue jouera également un certain rôle pour les places éminentes de secrétaires ou ministres. Je désire sincèrement que tous ceux qui chercheront, à force de cabale, à faire partie de l'administration, en soient inexorablement exclus. Il y a bien des hommes capables de former un cabinet populaire. Ceux-là seulement doivent être désignés qui ont conquis la confiance publique et dont le mérite n'est contesté par personne. Tout autre choix tendrait à créer des obstacles à la nouvelle administration. La mauvaise réputation de M. Walker dans le Mississipi a été une source d'embarras pour le cabinet de M. Polk. Il en sera de même toutes les fois que l'on confiera l'exercice du pouvoir administratif à de pareils hommes.

Nous ne désirons pas que la nouvelle administration soit exclusive. Les whigs veulent seulement l'inauguration d'une politique conservatrice qui augmente les sources de la prospérité publique, et fonde d'une manière permanente le triomphe des principes nationaux.

Les dernières nouvelles du Kentucky nous apprennent qu'il y est question de renvoyer M. Crittenden au Congrès des Etats-Unis. M. Crittenden, d'après ce que nous savons de ses intentions, consentirait avec peine à faire partie du cabinet. Cependant si le général Taylor y mettait de l'insistance et que la législature du Kentucky se prononçât dans le même sens, il ne serait guère possible à M. Crittenden de se soustraire au vœu général. Sa présence dans le Sénat serait extrêmement utile à notre cause; pour le bien du parti, il y serait même mieux placé que dans l'administration.

Je ne sais pas encore quelle autorité est fondée le bruit que M. Clay se portera comme candidat pour remplacer M. Crittenden au Sénat des Etats-Unis. Il consentirait sans doute à rentrer au Congrès s'il croyait que sa présence ou son influence serait de quelque poids dans la solution des questions difficultueuses qui préoccupent les esprits.

M. Goggin, rapporteur du comité des postes, se propose de modifier sa proposition relativement à la réduction du tarif postal en adoptant un droit uniforme de trois *cents* pour toutes les distances. La part des journaux resterait au taux que j'ai indiqué dans ma dernière lettre. Il faudrait acquitter les frais de port d'avance. Cet arrangement épargnera au gouvernement les faux frais que lui occasionnent les lettres, les journaux et les brochures que personne ne réclame. Ce que l'on gagnera de ce côté tendra à maintenir les revenus de la poste au même niveau malgré l'abaissement du tarif. Le transport par la malle doit s'opérer à bon marché; j'espère que le gouvernement arrivera, un jour à imposer une taxe uniforme d'un *cent* seulement sur les lettres confiées à la poste.

Le bill dont M. Douglass a donné avis au Sénat, le premier jour de la session, sera modifié de manière à ne former qu'un Etat de la Californie et du Nouveau-Mexique. Le nouvel Etat s'étendra de la Sierra Madre jusqu'à l'Océan Pacifique. A l'Est des montagnes, le Congrès aura le droit de créer de nouveaux Etats. Le Nouveau-Mexique et la Californie enverraient deux représentans au Congrès et seraient divisés en deux districts judiciaires. Cette proposition aura des partisans et des adversaires; des partisans, parce qu'elle résout indirectement la question de l'esclavage; des adversaires, parce que l'on ne croit pas que les habitans de ces deux territoires soient propres à former un gouvernement d'Etat. A moins cependant que l'on n'imagine un compromis quelconque, la Californie et le Nouveau-Mexique resteront encore pendant près de deux ans sans gouvernement. Dans l'état actuel des choses, le Congrès ne votera aucune loi sans y insérer l'ordonnance de 87. H.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC ET L'ARMÉE.—On lit dans un journal français :

"Le général Cavaignac ne se contente pas d'expédier sa biographie à chaque régiment, il veut encore qu'on la lise; et il faut bien convenir que ces deux choses-là sont la conséquence l'une de l'autre. Réaliser la première n'est pas le difficile, quand on dispose du budget, mais l'important était d'arriver à la seconde.

"Or, voici ce que le général Cavaignac vient d'imaginer :

"Il est prescrit à chaque caporal du service de faire chaque soir aux soldats la lecture de cette biographie. Cela fait partie maintenant de la théorie militaire. Qu'on dise après cela que le général Cavaignac n'est pas un homme d'esprit !"

ETATS DE BRETAGNE.—LES MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE renferment des détails pleins d'intérêt sur les troubles dont la Bretagne fut le théâtre en 1789. La partie historique de l'œuvre posthume de Chateaubriand ne sera certainement pas la moins attrayante. Nous citons aujourd'hui quelques pages d'un des premiers chapitres du deuxième volume :

"Les Etats étaient semoncés pour la fin de décembre (1788). La commune de Rennes, et après elle les autres communes de Bretagne, avaient pris un arrêté qui défendait à leurs députés de s'occuper d'aucune affaire avant que la question des *fouages* n'eût été réglée.

"Le comte de Boisgelin, qui devait présider l'ordre de la noblesse, se hâta d'arriver à Rennes. Les gentilshommes furent convoqués par lettres particulières, y compris ceux qui, comme moi, étaient encore trop jeunes pour avoir voix délibérative. Nous pouvions être attaqués, il fallait compter les bras autant que les suffrages : nous nous rendîmes à notre poste. [illegible] le marquis de Trémargat, son oncle le comte de Bédée, qu'on appelait *Bédée l'artichaut*, à cause de sa grosseur, par opposition à un autre Bédée, long et effilé, qu'on nommait *Bédée l'asperge*, cassèrent plusieurs chaises en grimpant dessus pour pérorer. Le marquis de Trémargat, officier de marine à jambe de bois, faisait beaucoup d'ennemis à son ordre : on parlait un jour d'établir une école militaire où seraient élevés les fils de la pauvre noblesse; un membre du tiers s'écria : "Et nos fils, qu'auront-ils ?—L'hôpital," repartit Trémargat : mot qui, tombé dans la foule, germa promptement.

Je m'aperçus, au milieu de ces réunions, d'une disposition de mon caractère que j'ai retrouvée depuis dans la politique et dans les armes : plus mes collègues ou mes camarades s'échauffaient, plus je me refroidissais; je voyais mettre le feu à la tribune ou au canon avec indifférence : je n'ai jamais salué la parole ou le boulet.

Le résultat de nos délibérations fut que la noblesse traiterait d'abord les affaires générales et ne s'occuperait du fouage qu'après la solution des autres questions; résolution directement opposée à celle du tiers. Les gentilshommes n'avaient pas grande confiance dans le clergé, qui les abandonnait souvent, surtout quand il était présidé par l'évêque de Rennes, personnage patelin, mesuré, parlant avec un léger zézaiement qui n'était pas sans grâce, et se ménageant des chances à la cour. Un journal, la *Sentinelle du Peuple*, rédigé à Rennes par un écrivailleur arrivé de Paris, fomentait les haines.

Les Etats se tinrent dans le couvent des Jacobins, sur la place du palais. Nous entrâmes, avec les dispositions qu'on vient de voir, dans la salle des séances; nous n'y fûmes pas plutôt établis que le peuple nous assiégea. Les 25, 26, 27 et 28 janvier 1789 furent des jours malheureux. Le comte de Thiard avait peu de troupes; chef indécis et sans vigueur, il se remuait et n'agissait point. L'école de droit de Rennes, à la tête de laquelle était Moreau, avait envoyé quérir les jeunes gens de Nantes; ils arrivaient au nombre de quatre cents, et le commandant, malgré ses prières, ne les put empêcher d'envahir la ville. Des assemblées, en sens divers, au champ Montmorin et dans les cafés, en étaient venues à des collisions sanglantes.

Las d'être bloqués dans notre salle, nous prîmes la résolution de saillir dehors, l'épée à la main; ce fut un assez beau spectacle. Au signal de notre président, nous tirâmes nos épées tous à la fois, au cri de : *Vive la Bretagne!* et, comme une garnison sans ressources, nous exécutâmes une furieuse sortie, pour passer sur le ventre des assiégeans. Le peuple nous reçut avec des hurlemens, des jets de pierre, des bourrades de bâtons ferrés et des coups de pistolets. Nous fîmes une trouée dans la masse de ses flots qui se refermaient sur nous. Plusieurs gentilshommes furent blessés, traînés, déchirés, chargés de meurtrissures et de contusions. Parvenus à grand'peine à nous dégager, chacun regagna son logis.

Des duels s'ensuivirent entre les gentilshommes, les écoliers de droit et leurs amis de Nantes. Un de ces duels eut lieu publiquement sur la place Royale; l'honneur en resta au vieux Keralieu, officier de marine, attaqué, qui se battit avec une incroyable vigueur, aux applaudissemens de ses jeunes adversaires.

Un autre attroupement s'était formé. Le comte de Montboucher aperçut dans la foule un étudiant nommé Ulliac, auquel il dit : "Monsieur, ceci nous regarde." On se range en cercle autour d'eux; Montboucher fait sauter l'épée d'Ulliac et la lui rend : on s'embrasse et la foule se disperse.

Du moins, la noblesse bretonne ne succomba pas sans honneur. Elle refusa de députer aux Etats-Généraux, parce qu'elle n'était pas convoquée selon les lois fondamentales de la constitution de la province; elle alla rejoindre en grand nombre l'armée des princes, se fit décimer à l'armée de Condé, ou avec Charette dans les guerres vendéennes. Eût-elle changé quelque chose à la majorité de l'Assemblée nationale, au cas de sa réunion à cette Assemblée ? Cela n'est guère probable : dans les grandes transformations sociales, les résistances individuelles, honorables pour les caractères, sont impuissantes contre les faits. Cependant, il est difficile de dire ce qu'aurait pu produire un homme du génie de Mirabeau, mais d'une opinion opposée, s'il s'était rencontré dans l'ordre de la noblesse bretonne.

Le jeune Boishue et Saint-Riveul, mon camarade de collège, avaient péri avant ces rencontres, en se rendant à la chambre de la noblesse; le premier fut en vain défendu par son père, qui lui servit de second.

Lecteur, je t'arrête : regarde couler les premières gouttes de sang que la Révolution devait répandre. Le ciel a voulu qu'elles sortissent des veines d'un compagnon de mon enfance. Supposons ma chute au lieu de celle de Saint-Riveul; on eût dit de moi, en changeant seulement le nom, ce que l'on dit de la victime par qui commence la grande immolation : "Un gentilhomme, nommé *Chateaubriand*, fut tué en se rendant à la salle des Etats." Ces deux mots auraient remplacé ma longue histoire. Saint-Riveul eût-il joué mon rôle sur la terre ? était-il destiné au bruit ou au silence ?

Passe maintenant, lecteur; franchis le fleuve de sang qui sépare à jamais le vieux monde dont tu sors, du monde nouveau à l'entrée duquel tu mourras."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir, 19 décembre 1848.

Les avis additionnels du steamer *Canada* ont été reçus aujourd'hui. Il y est dit que le marché au coton a baissé, cependant les cotes n'indiquent aucune amélioration sensible. Le désir de recevoir des nouvelles plus positives a un peu arrêté les transactions. Il s'est vendu 3,000 balles à des prix fermes.

Les ventes de sucre s'élèvent à 500 boucauts aux mêmes prix. Environ 1,200 barils mélasse ont été vendus de 20 @ 20½ c le gallon, suivant la qualité.

FARINE—Il s'est vendu aujourd'hui 4,300 barils de 4 50 @ 5 00 c le baril. Les transactions d'hier comprenaient 10,000 barils. Environ 10,000 sacs de maïs ont changé de mains 45 @ 49 c le boisseau.

PROVISIONS—Ce marché n'a pas varié. Le porc mess se vend $10 50 et le prime $9 @ 9 25. Quelques ventes de bœuf prime mess ont eu lieu à $16, lard fumé plat entre 4½; épaules 3½ @ 4 ¢.

Le WHISKEY se vend 17½ c le gallon.

CHANGE—Le change étranger n'a pas varié : nous cotons—Sterling 7¾ @ 8½ p 0/0 de prime—Franc 5 f 21¼ @ 5 f 30—Traites sur New York 60 jours ½ @ 1½ p 0/0 d'escompte—à vue ½ @ 1 p 0/0 prime.

FRET—Il ne s'est rien fait.

Décédée hier à 2 heures P. M., Madame EULALIE TREPAGNIER, épouse de Jean Lavillebeuvre, âgée de 66 ans. Les amis de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé chez son fils, Jean U. Lavillebeuvre, rue Carondelet, entre Poydras et Héria.

Vente continuée.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente du fonds de QUINCAILLERIE, situé rue de Chartres, No. 48, entre celles Bienville et Douane. Cette vente sera faite par le Shérif, et commencera à 10 heures. Elle sera continuée les jours suivants. 19déc—2

THOMAS C. PAYAN & Co.

Manufacturiers et Marchands d'habillements en gros et en détail, No. 10, rue du Canal, bâtisse Paulding, entre les rues Chartres et Vieille Levée.

NOUS venons de recevoir en sus de notre assortiment de linge fait, par les navires Manchester, Genessee, Palestine, Crescent City et Falcon, les marchandises d'automne suivantes, que nous offrons de vendre à très bas prix, pour du comptant ou papier équivalent.

MARCHANDISES DE PLANTATION—Kerseys, Lindseys, laine mélangée, couvertes grises, blanches et brunes; draps pilote bleu et noir; pardessus, paletots, sacs, jaquettes; de rondes, habits de toutes les couleurs et de tous les genres; habits et pantalons en satinet noir, mêlé et fantaisie; gilets croisés, noirs et mélangés; flanelle blanche et rouge unie, hickory unis et à raies, pour pantalons, coton blanc et écru, chemises et caleçons en toile et en calico.

POUR LA VILLE ET LE COMMERCE DE LA CAMPAGNE—*Habits de fantaisie*. Pardessus do, Paletots sacs, et habits de Surtout, Frockcoats, Curtis, Gordo, D'Orléans, touts [illegible] ou habits d'affaires, etc. etc. Redingottes et habits.

ETOFFES—Draps noir, vert, brun, bleu, bronze, français, anglais, allemands, et américains; draps [illegible] étranger et du pays, drap de Mollan et de Bennet.

PANTALONS unis et à fond [illegible], guêtres avec sous-pied, [illegible]

GILETS—Genre, Collet droit, collet rond, nouveaux genres, croisés, à la Robespierre do., dans les étoffes suivantes : casimir noir, cachemir, soie à dessin et fantaisie, cachemire brodé, satin noir et fantaisie, soie noire française; [illegible] de Valence, mérinos noir, florence et toile à carreaux.

Un assortiment de manteaux d'homme, sacs, paletots et redingotes en drap noir pour enfants; jaquettes de [illegible], casimir d'Allemagne, Palmerla et Mazurka; gilets en satin, drap, cachemire et Valencia. Un grand assortiment de chemises de coton avec devants en toile, flanelle brune et blanche [illegible]; gingham, hickory, chemises de peau et caleçons en coton [illegible] etc.

☞ Les planteurs et les marchands sont respectueusement invités à venir visiter les marchandises ci-dessus avant d'acheter ailleurs. 2 nov— THOMAS C. PAYAN & CO.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection, et Ætna, d'Hartford (Connecticut) préviennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu, aux [illegible]. Toutes les pertes qui peuvent survenir [illegible] seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude [illegible] dans les banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ Le bureau est au No. 47, rue du Commerce. W. P. CONDICT, G. C. LAWRASON, Agents. 1 sept—1an

WILLIAM HAVISSON & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 117, rue St-Charles. Nouvelle-Orléans.

FIL DE COTON A COUDRE ANGLAIS—1,000 livres, à vendre par [illegible] S. VALLE.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Navire George Evans, Gouldard, pr Liverpool.
John Pohlman, Davis, pr Boston.
Vermont, Perry, pr Londonderry.
Barque Kirkland, Phillips, pr Baltimore.
Attica, McLellan, pr Boston.
Elizabeth, Jones, pr Baltimore.
Brick Versailles, Pendleton, pr New York.
Oscar Ricardo, Escoriza, pr Barcelone.
Goelette Iowa, Priest, pr Savannah.
Madora, McNeil, pr Key-West.
Sarah, Bradford, pr Pensacole.
Ella, Schackford, pr Pensacole.
Wm. F. Pettes, Saunders, pr St Marks.
Moon, Hargary, pr Pensacole.
Steamer Mobile, Sutton, pr Mobile.

ARRIVES.

Brick Rainbow, Blackpoll, de Thomaston.
Marshall Ney, Lillie, de Thomaston.

—STEAMERS.—

Peytona, Shalcross, de Louisville.
Vesta, Muggah, de St-Martinville.
Natchez, Holmes, de Skipwith's Landing.
Iowa, Bogler, de St-Louis.
Alpine, Laughton, de Louisville.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Elisha, Landry, de Bâton-Rouge.
Arkansas No. 4, Fairbairn, de Camden.
Luna, Fairchild, de Bayou-Rapides.
J J Crittenden, Israel, de St Louis.
Saxon, Leonard, de Cincinnati.
Oracle, Giberson, de Moulia.
Julia, Blakley, de Bayou de Glaize.
Brooklyn, Bois, de St-Louis.
Courrier, Martin, de la Balize.
Monroe, Johnson, de Camden.
Exit, Williams, de Camden.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 10 décembre.—Expédié, Louisa, Flanders, pour la Nlle-Orléans.—Arrivés, navires Wabash, Trueman; Sultana, Barrett; steamship Crescent City, Stoddard, de la Nouvelle-Orléans. Expédié, navire Gov Hinckley pour la Nouvelle-Orléans.

PHILADELPHIE, 9 décembre—Expédiée, barque Yarmouth, Teal, pour la Nouvelle-Orléans.

BALTIMORE, 11 décembre—Arrivé, brick Mary Knowles, de la Nouvelle-Orléans.

CHARLESTON, 14 décembre.—Expédié, brick Magnolia, Morris, pour la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 8 décembre.—Arrivé, brick Tartar, de la Nouvelle-Orléans.

THOMASTON, 1 décembre—Expédiée, barque Tom Prince, Hallowell; brick Gen Taylor, Fuller; goelette Nuremberg, Spear, pour la Nouvelle-Orléans.—Expédiés, barque Cuba, Holbrook; goelette Gen Cass, pour la Nouvelle-Orléans.—Expédiée, barque Laura, Thorndike, pour Mobile.—Expédié, goelette Helena, Dow, pour Attakapas.

PORTSMOUTH, 5 décembre—Expédié, navire Columbus, Upsey, pour la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Niagara, de Liverpool à Boston..........2 Déc
Europa, de Liverpool à New-York..........16 Déc

D'AMÉRIQUE.

Niagara, de Boston à Liverpool..........27 Déc
Europa, de New-York à Liverpool..........10 Janv

☞ Le navire HANNAH-THORNTON, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché de l'Hôpital; les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été pris, en douane, dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires. C. M. LUCAS, 30, Bienville. 20 déc—4

☞ Le navire ARCHELAUS, capt. Boutelle, de Liverpool, commencera à décharger ce matin au wharf No. 1, 2me Municipalité. Les consignataires sont invités à prendre leur permis, et à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée; dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. S'adresser à BAILEY & BAXTER, 77, rue Commune. 20déc

☞ La barque OREGON, capt. Sprague, d'Anvers, est en déchargement vis à vis le [illegible] 3e Municipalité. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises à la Levée, ou elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. S'adresser à BAILEY & BAXTER, 77, rue Commune. 20déc

REFLEXIONS SUR LA CAMPAGNE DU Général Andrew JACKSON, *En Louisiane en 1814-15* PAR BERNARD MARIGNY, Né à la Nouvelle-Orléans en 1785, in 8o. Prix....50 cents. En vente à la librairie de VOL. HEBERT, 149, rue de Chartres. 20 déc—1 m

Magasin d'Habillements en gros et en détail. THOMAS C. PAYAN & Co. No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture de Crosse, Payan & Co, No 133, rue Market Newark, New Jersey.

ONT constamment en main un grand et magnifique assortiment d'habillemens fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises ont toujours satisfait les acheteurs. 20 déc—V&C

ON DEMANDE une personne convenable pour être commis à bord d'un bâtiment et qui aurait les moyens de prendre un intérêt de $1000 dans le bateau, qui fait de longs voyages. La personne qui réunissant ces conditions aurait de bons appointements. S'adresser par écrit au bureau de l'Abeille, lettre A B. 20 déc—3

CHARBON! CHARBON!

6000 barils charbon cannel, qualité supérieure, en débarquement et à vendre à prix réduits, par lots à la convenance des acheteurs. S'adresser chez EDGELL MULFORD & Co. 20 déc—6 No. 16, rue Poydras.

Gouttes préservatives pour le Choléra Morbus—Asiatique.

Ces gouttes guérissent en diminuant la diarrhée sur le champ. Elles sont bonnes contre les douleurs dérangeantes et l'apparition des crampes dans la poitrine, aux extrémités, au creux de l'estomac et dans les intestins. Ce remède arrête enfin les premiers symptômes du Choléra Morbus Asiatique, qui se trouve ainsi transformé en une indisposition légère et bientôt terminée.

Le dépôt chez J. Llado, pharmacien, rue Condé, No. 27, entre Ste-Anne et Dumaine. 20 déc—6 J. LLADO.

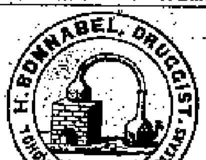

GRANDE Grande [illegible] et hysope de cette année et de première qualité. Le soussigné offre les deux premières à 15 cts, plus 10 p. 0/0 la livre, et la dernière 18 3/4 cents, plus 10 p. 0/0, en quantités convenables aux acheteurs. H. BONNABEL, Droguiste pharmacien. 20 déc Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

PILULES purgative et liniment anti cholérique, à vendre par H. BONNABEL, 20 déc Pharmacien rue Tchoupitoulas.

ON a volé dans la maison No. 352, rue Royale, deux montres en or, avec une chaîne dite chaîne de fil, aussi en or. On donnera dix piastres de récompense à celui qui pourra faire trouver les susdits articles. S'adresser à Mr. HIRSCHE, 20 déc—3 Rue Royale, 490.

EN débarquement du navire Orazimbo, venant de Bordeaux :
50 caisses prunes, boîtes transparentes,
21 quarts eau de vie, marque Castillon, 44 pts.
19 barils vinaigre blanc, à vendre par AUG. MOLIER, 20déc No. 22, vieille Levée.

VIN ROUGE—107 barriques vin rouge en débarquement du navire Foi, à vendre par AUG. MOLIER, 20déc 22, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Cabot, de Bordeaux; 11 balles couvertures françaises; 10 demi pipes et 20 quarts de pipe eau de vie J. J. Dupuy; 313 caisses vin rouge St-Julien; 120 barriques vin rouge des marques suivantes : Montferrand, Quinsac, Cambiane, Latresne, Quérie, Bouliac, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 20 déc 17 et 19 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux; 7 caisses truffes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 20 déc 17 et 19 rue St-Louis.

VIN de Champagne, qualité supérieure, de M. Binet Peuvrel, propriétaire à Avize, Champagne; 350 paniers en grande bouteilles; 100 do en demi bouteilles, en débarquement du navire La Foi, venant du Havre, à vendre par A. CARRIERE, 20déc 24, Vieille Levée.

LE soussigné, seul agent pour le Sud, de M. Peuvrel, aura constamment en main de ses vins renommés, qu'il vendra au commerce à des prix modérés. A. CARRIERE, 20 déc 25 Vieille Levée.

PRUNES sèches de choix—75 caisses en paniers de douze chaque, grandeur assorties, à vendre en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, par A. CARRIERE, 20 déc 25, Vieille Levée.

EAU DE VIE DE COGNAC supérieure en demi pipes, quarts et huitièmes, en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 20 déc 25, Vieille Levée.

BARILS A MÉLASSE.—30 barils [illegible] bois de cyprès, [illegible] débarquement, à vendre par BAILEY & BAXTER, 20 déc 77, rue Commune.

SEL—Un chargement à arriver, à vendre par C. J. WHEELER, 20 déc 5, Bank Place.

SEL—3000 sacs sel de Liverpool, à bord et au débarquement, à vendre par C. J. WHEELER, 20 déc 5, Bank Place.

SACS EN FIBRE—300 balles sacs [illegible], à vendre par C. J. WHEELER, 20 déc 5, Bank Place.

CONDUIT aux Epaves de la Première Municipalité, rue Dauphine, entre Dumaine et Ste-Anne : Une jument cavalle, un pied de derrière blanc, sans aucune autre marque [illegible]. Une jument cavalle, une raie blanche au front, avec [illegible]. Un cheval [illegible], une raie blanche au front, [illegible]. Si d'ici au 20 décembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par Joseph de Dalcour, encanteur. MICHEL DUHEL, 20 déc—2 Gardien des épaves.

DEMANDE A LOUER.

NOUS désirons louer dix bons nègres pour travailler dans les magasins d'entrepôt [illegible] EMERSON, TOURNE & Co, 13 déc 100, rue Tchoupitoulas.

Fabrique de Moutarde Créole, (Permanente depuis 1832), Rue St-Louis, 140.

LE soussigné, en remerciant le Public et sa nombreuse clientèle, du patronage toujours croissant qu'il lui a accordé depuis 15 ans, les informe qu'il a établi sur la rue une échoppe où [illegible] les heures du jour on sera servi à la minute.

Le Fabricant profite de cette occasion pour prévenir les personnes qui tiennent à faire usage de la moutarde qu'il prépare, de porter leur attention à l'étiquette et surtout au cachet pour lequel il a la *Moutarde Créole*.

Les sieurs Picaillon qui a vendu pendant plusieurs années pour le compte de la Fabrique n'étant pas à son service depuis son retour, le public est prévenu qu'il ne débite pas pour le compte du soussigné. 30déc L. REVEN.

MOUTARDE!

LE célèbre Picaillon, le plus fameux moutardier du pays, est ressuscité. Il est à la Nouvelle-Orléans, et reprend son commerce en sa fabrique de la rue Royale, chez M. Miguel Roland.

Picaillon se vante d'être utile à tout le monde et [illegible] 19 déc—3

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée jeudi prochain 21 courant (jour d'action de grâces). Les personnes dont les billets échoient ce jour là, doivent les payer mercredi 20 courant. 19déc R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 25 décembre 1848 (Jour de Noël); aussi lundi 1er, et le 6 Janvier prochain. Les billets échéant ces jours là seront payables les samedis précédents. 19 déc R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée le 21 courant, jour d'Actions de Grâces. Les billets échéant ce jour devront être payés la veille, et les offres à l'escompte devront être faites aujourd'hui. 19déc R. M. DAVIS, Caissier.

Vente par le Syndic. *Meubles français et Tapisserie.*

UN stock de commerce se composant en partie de magnifiques meubles neufs, tels que sofas à la Louis XIV et chaises à la Pompadour, ottomanes, [illegible] etc.

Etoffes à rideaux, glands et cordelières à rideaux en soie tressée, franges do, &c.

Les commerçants et les acheteurs sont invités à venir visiter le stock, qui sera vendu à bas prix au comptant pour clôture d'affaires.

N. B.—A louer le magasin No 77, rue de Chartres, au 1er. 19 déc

300 barriques vin rouge de Quinsac et Quinsac, 100 demi barriques vin blanc de Loupiac, en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, et à vendre par 19déc—3 A. & Z. CAVELIER.

MESSIEURS FRANCONI & Co ont transporté leur MAGASIN DE PEINTURE du No 35 rue d'Orléans, à l'ancien magasin de MM. Pellandini & Franconi, encoignure Royale et St Pierre. On trouvera dans ce magasin tous les articles nécessaires pour la peinture, &c. &c. 19 déc—3 J. FRANCONI & Co.

Bracelet Trouvé.

LA personne qui a perdu un bracelet voudra bien le réclamer rue Bourbon, No 20, au bureau au rez de chaussée, de 2 à 3 heures P. M. 19 déc—3f

Bouilloire à vendre.

TROIS bouilloires de choix, convenables pour sucreries; deux cheminées neuves, tuyaux à vapeur. S'adresser à DE FOREST & Co, 19 déc 20 rue de la Douane.

ON demande un fort Poney anglais. S'adresser à C. J. WHEELER, 19 déc 5, Bank Place.

CAFÉ VERT de la Havane, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 19 déc 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment parfaitement choisi, contenant les meilleures marques de la Havane, telles que Principes et Plantations, toujours en magasin, et à vendre par LABORDE & XIQUES, 19 déc 31, rue Commune.

CHANGE à courte vue sur la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 19 déc 31 rue Commune.

HUILE DE BALEINE—6,000 gallons huile de cachalot, épurée; 1,000 gallons de baleine do, à vendre en magasin par J. W. STANTON & Co, 19 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—200 caisses grandeurs assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co, 19 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

VIEUX CAFÉ DE LA HAVANE—100 sacs qualité supérieure pour famille, à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

A VENDRE en débarquement de la barque Della Chapin, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge Haut Talence.
20 do do Montferrand.
27 do do Marcaux.
24 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
5 demi pièces cognac Maglory.
4 quarts do do
20 do do Jean Louis.
Par J. & J. TARDOS, 19déc 15, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement de la barque Hannah Thornton, de Bordeaux :
10 demi pièces vieux cognac Maglory.
8 quarts do do.
20 do do J. Braud
18 barils do do.
Par J & J. TARDOS, 19déc 15, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Orazimbo, de Bordeaux :
10 quarts cognac J. J. Dupuy.
10 barils do do.
5 demi pièces et 10 quarts vieux cognac Maglory.
21 caisses prunes de choix, de 12 pommes.
21 do do do de 6 do.
Par J. & J. TARDOS, 19déc 15, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Della Chapin, de Bordeaux :
44 barriques vin rouge, bon ordinaire.
25 do do supérieur.
150 barils vin blanc Haut Sauterne.
500 caisses vin rouge, 21 quarts pipes eau-de-vie.
300 mille bouchons pointus.
200 caisses fruits à l'eau de vie.
100 do cerises do.
Par POUGET FILS. 14 déc No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

A VENDRE en débarquement du navire Orazimbo, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge bon ordinaire.
150 barils vin blanc Haut Sauterne.
Par POUGET FILS. 14 déc No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire La Foi, venant du Havre :
30 meules fromage de Gruyère.
Par N. DUDOUYT, 14 déc 13 rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Della Chapin, venant de Bordeaux :
50 barriques vin rouge St Julien;
100 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin rouge Chateau Margaux;
100 do vin blanc Haut Sauterne.
Par N. DUDOUYT, 14 déc 13 rue Toulouse.

SUCRE de la Havane—75 caisses sucre jaune en déchargement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 14 déc 34, rue Vieille-Levée.

SUCRE de la Havane—475 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 19 déc 34, Vieille Levée.

HUILE d'olive—850 paniers huile d'Espagne, ayant droit au drawback, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 15 déc 54, Vieille Levée.

OLIVES en barillets—200 en débarquement de la barque Diana, de Malaga, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 15 déc 54, Vieille Levée.

SAUTERNE—83 barils en débarquement du Talbot, de Bordeaux, à vendre par J. P. BERCIER. 15 déc 54, rue Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—243,850 qualités assorties, à vendre par J. M. CABALLERO, 15 déc 32, Vieille Levée.

CIGARES principes—250,000 des meilleures qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 15 déc 32, Vieille Levée.

Marchandises pour fourniture de maison.

COURTEPOINTES de Marseille de différentes largeurs.
Nappes damassées de toute dimension.
Serviettes damassées.
Do françaises à raies.
Etoffes damassées en couleur, pour rideaux,
Indiennes françaises bleues, rouges et jaunes, pour rideaux.
Mousselines suisses brochées.
Rideaux brodés à très bas prix.
C. H. SIMPSON, 1déc 28, Chartres.

Soieries nouvelles à la dernière mode, à très bas prix.

C. H. SIMPSON, 28, rue de Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de soieries, savoir :
Pout de soie changeante et glacée.
Soie caméléon de toutes couleurs.
Soierie écossaise.
Soie à raie et brochée.
Soierie blanche brochée pour robe de mariage.
Satin blanc.
Soie noire, un assortiment complet, large et extra large pour manteleta.
Soie en couleur pour doublure. 1er déc

INDIENNES—10 caisses Indiennes américaines au prix de facture.
5 caisses Indiennes anglaises grande largeur, bonnes couleurs, dans les prix de 10 cents à 12½ cents la Yarde.
Indiennes françaises nouveaux dessins.
Mousseline de laine, un grand assortiment de 15 à 25 cents la yarde. C. H. SIMPSON, 1er déc 28, rue de Chartres.

MANTELETS ET VISITES.—200 mantelets et visites reçus récemment de Paris, qui seront vendus à très bas prix. C. H. SIMPSON, 1 déc 28 rue de Chartres.

Marchandises convenables pour le marché Mexicain.

Robes de crêpe de Chine, brodées extra riches, do do do riches et à bas prix. Mouchoirs crêpe de Chine, écharpes do do à vendre à bas prix pour l'exportation.

Aussi—1 caisse soie noire espagnole, des manufactures de Barcelone et ayant droit au drawback, qualités et prix assortis, à vendre par C. H. SIMPSON, 13 déc 28, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Orazimbo, capitaine Pruffine, de Bordeaux :
10 barriques vin blanc Haut Sauterne.
24 barils do do.
24 caisses do de [illegible], prunes sèches, nouvelle récolte, blanches en verre et à liège, de différentes grandeurs, à vendre par R. TALAMON, 14 déc 182—184 rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE—300 paniers marque Natalis, en débarquement du navire Swanton, du Havre, RAYMOND CAHUZAC, 13 déc 34, Vieille Levée.

10 piastres de Récompense.

PARTI marron, le 19 novembre dernier de la briqueterie de M. François Andry, au-dessus du couvent, le mulâtre HENRY WHITE, jaune clair, taille moyenne, [illegible] âgé de 21 ans, et travaillait autrefois à la briqueterie de M. Dahin. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le délivrera à M. ANDRY, encoignure Royale et St Philippe, ou le fera mettre dans une des prisons de la ville. [illegible]

Steamer des Indes Occidentales.

AVIS.—Le steamer anglais TEVIOT, capitaine Elvett, des Indes Occidentales, venant de Vera Cruz, arrivera à l'île aux Vaisseaux, jeudi 21 courant, et repartira le même jour pour Southampton, touchant à la Havane et aux Antilles.

Les passagers (ainsi que les malles) pour le Mexique, seront transportés au steamer par le chemin de fer du Golfe du Mexique au débarcadère Proctor, et de là par le steamer Alabama, à bord, [illegible] Bolivar, capitaine Kenny.

Le prix du passage [illegible], et le même prix pour retour en ville, pour les personnes désireuses de visiter l'île aux Vaisseaux et le steamer anglais. On devra se procurer des passeports pour la Havane chez le consul, rue St Louis, No 148.

La malle sera close à la poste à onze heures et demie A. M., mercredi 20 courant.

Les passagers sont invités à se trouver à midi et demi au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le mercredi 20 courant.

Pour plus amples informations, s'adresser (pendant l'absence de M. G. Musson) au bureau de A. Gordon, No 5, rue Front Levée.

Les lettres doivent être affranchies. 18 déc G. MUSSON, Contrôleur.

Compagnie des steamers de la Malle des Etats-Unis, pour la CALIFORNIE ET L'OREGON.

Le steamer neuf et bon marcheur FALCON, capitaine J. W. Thompson, partira pour Chagres, mercredi, 10 janvier, à cinq heures de l'après-midi, avec la malle de l'Oregon et de la Californie. Les cabines ne seront considérées engagées que lorsque le prix en aura été payé.

Passage pour Chagres à la Chambre.......$100
do do à l'avant.........80

Fret pour Chagres 30 cents par pied.

Les passagers pour Chagres n'auront droit qu'à charger, gratis leur bagage jusqu'au poids de 250 livres et devront payer extra pour tout ce qui excédera ce poids.

Le Falcon fera partie de la ligne de Panama.

Pour fret ou passage, s'adresser à PARADISE, HAFFARANS & Co, agents, 20 déc 67 rue Gravier

EXPOSITION D'ORFÈVRERIE GALVANIQUE, DE LA FABRIQUE DE Messrs CH. CHRISTOFLE & Cie., BREVETÉS DU GOUVERNEMENT ;

Dépôt chez LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No 36, agents à la Nlle Orléans.

Exposition chez M. HUIL, même rue No 41.

L'ouverture sera faite mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en service de table complets de 12, 18 et 24 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières, pots à lait, cuillères, fourchettes, couteaux, couverts à dessert, bols à punch, corbeilles, plateaux et autres objets de table, depuis des petites pièces de bas prix jusqu'à de grandes, pièces de $3 à 400 et quelques unes de $6 à 800. Ces dernières très riches, exécutées sur les dessins des premiers artistes du genre, sont des morceaux d'art remarquables par la beauté des modèles, la ciselure et le fini du travail. Plusieurs de ces services sont pareils à ceux fabriqués pour le roi Louis Philippe, le duc d'Aumale, et la famille royale.

Une magnifique fontaine de 3 pieds de haut surmontée d'un cercle de 18 lumières ainsi que des pendules richement ornées de sujets allégoriques attireront surtout l'attention du public. Il y a également des lampes et des candélabres fort beaux, des coffrets guillochés, des flacons et autre bijouterie de fantaisie du meilleur goût.

Ces objets sont particulièrement convenables pour présents de fête et ornements de salon.

L'exposition aura lieu jusqu'au 23 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus.—Un encan final des objets qui resteront invendus sera fait au même endroit le samedi 23 décembre de 4 heures à 8 heures du soir et autres jours.

MM. Loison et Silvestre ont reçu des dessins de modèles et des tarifs de tous les articles de table de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront les ordres que l'on désirerait faire exécuter sur ces dessins et aussi sur toute autre que l'on désignerait. 13 déc—1m

BUREAU DU TRESORIER—MUNICIPALITE No UN.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1848.

Résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations, soit et demeure autorisé à donner avis pendant soixante jours, dans la gazette officielle, que ce Conseil recevra de la part des porteurs des bons de cette municipalité, des offres cachetées pour la vente d'une valeur de dix sept mille piastres des dits bons, en vertu de l'acte de la Législature du 4 mai 1847, et que des dites offres seront acceptées des plus basses jusqu'à concurrence de dix sept mille piastres, avec les fonds disponibles pour l'amortissement créé en vertu de l'acte précité.

Signé J. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 13 décembre 1848, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. H. BIER, commis.

Ces offres devront être adressées au Conseil de la Municipalité No Un et porter sur la souscription les mots "offre de bons". J. A. DUREL, Trésorier. 16 déc—60 j

CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne en débarquement du navire Foi, à vendre par COURVOISIER & Co, 19déc Rue Royale et Orléans

AVIS.

Les souscripteurs aux soirées de Monsieur et Madame Hazard, sont prévenus que le premier bal aura lieu jeudi, 28 courant. Ils sont également invités à venir prendre leurs billets chez M. Hazard, rue St Charles, entre Heria et Girod. 19déc

RARE OCCASION!!! *Vente au prix coûtant.* BIJOUTERIE, JOUAILLERIE, MONTRES ET CHAINES POUR HOMMES ET POUR DAMES.

GARNITURES DE CHEMISES, PEIGNES, CANDELABRES, VASES, LAMPES, etc; SERVICES de table en PLAQUÉ; PORCELAINES, CRISTAUX et BRONZES de fantaisie; BOITES à ouvrage, à GANTS, et autres; à MOUCHOIRS; CAVES à LIQUEURS; PARFUMERIE supérieure de Lubin et autres; COUTELLERIE anglaise; et un assortiment des plus étendus et des mieux choisis d'ARTICLES DE FANTAISIE, convenables pour CADEAUX DE NOUVEL AN, etc. etc. etc.

☞ Déterminé à liquider ses affaires, le soussigné a résolu de vendre au prix coûtant et même au-dessous, à partir de ce jour, son fonds si varié de marchandises. Cette résolution étant formelle, jamais meilleure occasion ne se sera offerte au public de la Nouvelle-Orléans. Son fonds tout récemment augmenté de nombreuses marchandises, reçues d'Europe et du Nord, est certainement un des plus complets, un des mieux choisis qu'il y ait en ville. Il ne faut pas prix coûtant et au-dessous, il est donc sûr que personne ne voudra faire emplette sans avoir préalablement visité son magasin.

N. B.—Une notable diminution sera faite aux acheteurs en gros et aux marchands de la campagne. C. REDON, Encoignure des rues de Chartres et de la Douane. 18 déc—1m

2000 barils chaux de Thomaston, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 19 déc

20000 pieds planches en pin blanc, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3e Municipalité. 19 déc

PRUNES—50 caisses, en débarquement du navire Radius, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 19 déc 96, Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Cabot, venant de Bordeaux :
60 barriques vin rouge.
50 barils vin blanc. G. M. LUCAS, 19 déc—15 30, rue Bienville.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Hannah Thornton, venant de Bordeaux :
304 barriques vin rouge,
250 barils vin blanc,
100 caisses vin rouge, 100 do vin blanc,
12 quarts de pipe cognac Castillon.
19 déc—30j G. M. LUCAS, 30 Bienville.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orazimbo, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge, bonne qualité ordinaire,
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
105 caisses vin rouge St Estèphe. G. M. LUCAS, 19déc 30, Bienville.

A VENDRE par le soussigné, Véritable vin vieux d'Oporto, qualité supérieure. G. M. LUCAS, 19déc 30, Bienville

VIN DE CHAMPAGNE—39 paniers champagne qualité supérieure, marque du marquis de Lorne, en débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 19déc 54, Vieille Levée

DAMEJEANNES FRANÇAISES—650 damejeannes françaises, grande mesure, en débarquement du navire Brunswick, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 19déc 54, Vieille Levée

CHAUX—1250 barils chaux, en débarquement de la goëlette Sarah Elizabeth, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 16 déc

AUSSI—2000 pieds planche de pin.

BRIQUES ET TUILES à feu anglaises, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 16 déc

A VENDRE en débarquement de la barque Della Chapin, de Bordeaux :
70 barriques vin rouge, bon ordinaire.
150 barils vin blanc Haut-Sauterne.
500 caisses vin rouge, ayant droit à la réexport.
21 quarts pipe eau de vie, 4me preuve
300,000 bouchons pointus.
100 caisses cerises à l'eau de vie.
100 do fruits à l'eau de vie.
Par POUGET FILS, 19déc 19, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Orazimbo, de Bordeaux :
80 barriques vin rouge, bon ordinaire.
150 barils vin blanc Haut-Sauterne.
Par POUGET FILS. 16déc 19, Conti, entre Chartres et Levée

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, toujours en main, et à vendre par J. M. CABALLERO, 16 déc 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—223,850 cigares qualités assorties, en débarquement du brick Salvadora, et à vendre par J. M. CABALLERO, 14 déc 34, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—200,000 cigares principes, de la marque bien connue de Cabañas, ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 déc 34, Vieille Levée.

ALCOOL—75 barils alcool rectifié, à 92 et 95 pour cents, en débarquement et en magasin à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 15 déc encoig. Magasins et Commune

☞ Nathan Jarvis & Co, sont les seuls agents pour la vente de l'alcool et des esprits pure distillerie au laboratoire de l'Ohio. Ils sont prêts à en fournir autant qu'on le demandera par [illegible] détail, et à des prix très bas. 15 déc

HUILE DE LIN—30 barils huile de lin, de première qualité, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 15 déc encg. Magasins et Commune

RUM DE LA JAMAIQUE—9 boucauts vieux rum de la Jamaïque, qualité supérieure, en débarquement du brick Velocity de Kingston, Jamaïque. A vendre dans les magasins de la Douane par O. VALETON & CO., 16 déc 91, Tchoupitoulas.

J. M. JONES & LYMAN POTTER, Avocats, No 22, rue Hevia, Vis-à-vis la Cour du Recorder. 6 oct—1an

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 21 Décembre 1848, La reprise de : NORMA, Grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Bellini.

☞ On commencera à 6 heures 3/4.

SALLE ST-LOUIS.

BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.

LA liste de souscription pour une série de cinq BALS MASQUÉS de société, est maintenant ouverte au bureau de la salle de bal. Les messieurs qui désirent y souscrire sont invités à s'adresser à M. Ruiller, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 4 à 8 heures P. M.

Le premier bal aura lieu le VENDREDI 26 janvier, et le dernier le 20 février, jour du MARDI GRAS. 19 déc—10t

Salle de Washington Batallion Armory.

BAL au bénéfice des veuves indigentes et des orphelins, sous le patronage de la société [illegible], samedi 23 décembre 1848.

DIRECTEURS.

John Barman, Président;

L. Regensburg, Jacob Benjamin,
Gabriel Brown, L. R. Sonnenberg,
Simon Lazard, Joseph Turner,
Alexandre Meyer, F. Hollander,
Joseph Lederer, Henry Beck. 19 déc

SALLE ST-LOUIS.

BALS DES PERES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles soient présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu le mercredi 27 décembre.

Le comité se réunira tous les dimanches à 1 heure P. M. et tous les jeudis à 6 heures P. M.

Comité d'invitation et d'Admission.

Armand Pitot, E. Walton,
Victor Wiltz, Justin Darel,
W. L. Robinson, J. O. Nixon.
16 déc—9 P. A. Denès.

GRAND BAL CIVIL et MILITAIRE et SOUPER. EN HONNEUR DU MAJOR-GENERAL ZACHARY TAYLOR, *Président des Etats-Unis,* Lequel aura lieu à l'ARMORY HALL, le 8 Janvier 1849.

DIRECTEURS :

Hon. Isaac Johnson, M. Husson,
Hon. A. D. Crossman, *R. Pitot,
Hon. Joshua Baldwin, W. DeBuys,
A. C. Bullitt, S. S. Prentiss,
*Randy Burke, Maj. Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters, *Manuel Blanco,
*P. Pecquet, William Henderson,
P. W. Farrar, *G. W. Squires,
W. C. Micou, Wm. Freret,
J. A. Beard, Col. J. B. Walton,
R. McAlpin, *O. M. Waterman,
*J. E. Caldwell, *Samuel Flower,
*G. C. Lawrason, Henry Sier,
Théodore Wiltz, William H. Hunt,
*William Emerson, *A. Coconge,
P. Blanque, Col. Forstall,
Gen. Tracy, R. B. Sykes,
*Gen. Augustin, W. K. Garland.
*Comité d'invitation. 15 déc—

Mme ANGELINA, PROFESSEUR DE DANSE, No 219, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne.

Classe pour les enfants tous les lundi, mercredi et vendredi, depuis quatre heures et demie à six heures du soir. 7 déc

EGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que vendredi, 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.

Possession en sera donnée le 1er janvier prochain, et les acquéreurs des dits Bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1849.

Conditions : comptant.

Si dix jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le Trésorier disposera immédiatement des susdits Bancs. JOSEPH GUILLOT, Trésorier. Nlle Orléans, le 12 déc. 1848. 12 déc—10

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à soumettre au bureau du secrétaire de la Fabrique de l'Eglise St-Louis, No 20, place St-Antoine, jusqu'au premier mardi de janvier 1849, des plans et devis relativement aux réparations à faire à l'intérieur de ladite église.

Pour renseignements concernant lesdites réparations, ils pourront s'adresser à M. Felix Labatut, président du Conseil des Marguilliers; ou au révérend C. Maenhaut, curé de la susdite église. ANT. DUBUC, 7 déc—30j Secrétaire

Marchandises sèches pour le marché Mexicain.

10 Balles INDIENNES anglaises, 9/8.
20 balles IMPERIALES, 4/4.
20 caisses INDIENNES américaines.
5 do MOUCHOIRS imitation Madras.
1 do SHAWLS crêpe de Canton.
40 do COTON américain.
4 balles SACS EN PITCE de Campêche.
1 balle COUVERTURES.
1 caisse DENTELLES en coton.
AUSSI—175 sacs café de Rio.
A vendre par R. D. BLOSSMAN, 1 déc— No 12, rue Conti

F. & J. LACOSTE, 105, Rue Royale.

REÇU par les navires Talma de Bordeaux, Mary Flower du Havre et d'importation américaine :
150 barriques vin rouge, Chateau Lafite, Margaux, St Julien, etc., St-Estèphe Médoc, Haut St-Emilion, St Emilion; 1er, 2e, 3e et 4e crus;
200 barriques vin rouge ordinaire diverses marques;
50 1/2 do de même qualité qu'en barriques;
50 1/2 do de vin blanc Haut Sauterne et Sauterne;
300 caisses vin rouge et blanc diverses marques;
Bretelles [illegible];
Vin de Porto et d'Espagne;
Cognac et eau-de-vie anglaise;
Absinthe, gelée d'Angers;
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toutes qualités;
Bouchons à bouteilles, demi bouteilles et à dames-jeannes. 16 déc

F. & J. LACOSTE, No 105, rue Royale.

REÇOIVENT par les navires Vesta, Anna et Ferrières, du Havre, les articles suivants, qu'ils vendent bon marché :
Voilettes, dentelles blanches et noires.
Cols et pèlerines brodés riches.
Mouchoirs batiste [illegible] et imprimés.
Boutons en nacre et fantaisie.
Bas de coton gris et écru [illegible] pour femmes et enfans.
Chaussettes laine et coton pour hommes et enfants.
Gilets de flanelle française.
Mitaines filoselle, gants castor, laine, soie et coton.
Bretelles gomme, ordinaires et riches.
Peignes de buffle, d'écaille et d'imitation.
Brosses à dents, à ongles et à tête.
Eau-de-Cologne, essences, extraits d'odeurs.
Odontalgique, huile pour toilette.
Savons de toutes qualités, cosmétiques, poudres.
Pommades douces et superfines, crême de Perse. 11 déc

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Duclous, rue de la Levée, No. 7, vis-à-vis le marché au poisson, 3e municipalité. 10 juil—6m

ERNEST E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Douane et Dauphine.

Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1an

A céder à des conditions avantageuses.

UN fonds de marchandises sèches et le bail d'un magasin situé dans un quartier central. S'adresser rue Royale, No. 206, entre les rues Dumaine et St-Philippe. 15 déc—12

JULES CAUTIER, CHIRURGIEN-DENTISTE, Rue Bourbon, 93, entre Canal et Douane. 14 déc—6m

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

EN débarquement des navires Orazimbo et Della Chapin, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre : 90 barils vin Haut Sauterne. D. LANATA, 14 déc No 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Orazimbo et Della Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
104 barriques vin rouge, diverses marques,
200 barils vin blanc, Haut Sauterne et Haut Barsac
18 barils vinaigre blanc,
21 quarts eau-de-vie, marque Castillon, de preuve,
15 caisses fromage, tête de Maure,
50 caisses prunes en boîtes transparentes.
AUGUSTE MOLIER, 14 déc Vieille Levée, No 22.

EN débarquement du navire Foi, du Havre :
30 caisses fruits au jus assortis.
2000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile.
200 do petits pois.
400 demi-boîtes petits pois, à vendre par FERBOS FRERES, 15 déc encoig. Royale et Dumaine

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—360 caisses en déchargement des navires Doppia et Euphrasia, à vendre par R. G. HOBBS, 14, rue de la Douane. 14 déc

Docteur J. Baron Clements.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brehlon. 21 juin—6m

Café et Grocerie à vendre.

CET établissement est situé près des carrières et est achalandé. Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux, ou au magasin de P. DINET FILS, 11 déc—15 138 Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement du brick Victoria, de Bordeaux :
34 barriques vin rouge St Estèphe,
24 do do Canteloup.
Par VIC. MAIGNAN, 16nov 87, St-Louis.

CHAUX de Thomaston—1000 barils en magasin et à vendre par JOHN STROUD & CO, 10nov 146, rue Commune.

CHAUX à clarifier, le sucre—300 barils en magasin; cette chaux a été mise dans des barils faits exprès, et est d'une qualité supérieure; à vendre par JOHN STROUD & CO, 10nov 146, rue Commune.

CIMENT—300 barils qualité dite Dunmair et Nelson, Brown et Rosendale, à vendre par JOHN STROUD & CO, 10 nov 146, rue Commune.

PLATRE DE PARIS—300 barils platre, marque supérieure, à vendre par JOHN STROUD & Co, 10 nov 146, Commune.

BRIQUES A FEU—135,000 briques anglaises en déchargement des barques Wm. Elizabeth, et Acteon, à vendre par JOHN STROUD & Co, 10nov 146, rue Commune

PLATRE DE PARIS—15,000 boisseaux en boucauts et en sacs, à vendre par JOHN STROUD & CO, 10nov 146, rue Commune

BLANC DE BALEINE—300 caisses New-Bedford, assortis, à vendre par J. W. STANTON & Co. 11 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

PIANOS SYSTÈME ZERGER. FABRIQUÉS PAR PLEYEL *Tout exprès pour la Louisiane.*

PIANOS OCTAVIANS. NOUVELLE INVENTION!

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans les ateliers de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque côté.

PIANOS A QUEUES De Concert de la plus grande richesse, en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS, DE ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à arrêts sculptés.

PRIX D'ENCAN :

Pour clore une facture,—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparation, 292, RUE ROYALE, Entre Saint-Philippe et Ursulines, 4 déc—2m A. FERIER.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. D. ALLOYON est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (*système en fer*) ainsi que ceux des maisons PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 22 sept

J. LEVOIS, No 47, rue de Chartres. (Au premier.)

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par les navires Vesta, Anna et May Flower, du Havre :
1 caisses franges et effilées, soies, cordons et noires
1 do voilettes, dentelles et blondes noires et blanches.
1 do rubans satin (façonnés No. 12, (nouveauté)
1 do gros du Rhin et taffetas noirs 24 à 40 pouc.
1 do châles et écharpes, barège, soie et autres.
1 do cravates Idalgo, (grandes nouveautés.)
1 do rideaux tulle et mousseline brodée riches.
1 do barèges imprimés riches.
1 do do noirs unis et à carreaux satinés.
2 do mousseline et organdi brodés riches pour robes.
1 do organdi à carreaux satinés couleurs,
1 do do brochés couleurs, 4/4.
1 do boutons mécanisés pour habits.
1 do parfumeries extra fin de Monpelas.
1 do crème de perse en pots de verre bijoux.
1 do cotonnades, bretelles à carreaux.
1 do gants et mitaines fil, soie, bourre et blancs. 1déc.

BEAUVALET & CO. MODES ET NOUVEAUTES, RUE DE CHARTRES, No 22.

ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouvera les articles suivants :

Rubans, fleurs artificielles, chapeaux de paille et de paille, passementeries, tulles, dentelles, crêpes, bijouteries, mouchoirs blanches et couleurs, et beaucoup d'autres articles de nouveauté. 2 déc—30t

JOUETS, JOUETS, AU Grand Bazar de la rue de Chartres, No. 84, Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

J. E. LOBRE & Cie.,

Informent le public que leur vaste magasin de jouets est prêt à être visité pour le choix d'objets convenables pour ETRENNES!!

☞ Ils ont le plaisir d'annoncer à leurs jeunes pratiques que LA GRANDE LOTERIE GRATIS! se compose cette année de CENT LOTS GAGNANTS; Chacun des enfants visitant le Bazar d'ici au 1er Janvier aura droit à un billet.

☞ La loterie sera tirée le 1er janvier, à six heures P. M. VENEZ Y ASSISTER.

A LOUER—Un bureau au rez de chaussée, sorte derrière du No. 14, Exchange Place, près de la poste. S'adresser à J. Y. DE EGANA, 12 déc 6 rue Bienville

VICTOR, RUE ST-CHARLES, 16.

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises de toile—Chemises en coton, à devants de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de tous genres.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS JOUVIN et autres, gants de soie, gants de coton et gants de paille, [illegible] mouchoirs [illegible] et batiste pour hommes et dames. Brosses et peignes de tous genres pour [illegible] en quantité.

Un assortiment complet de PARFUMERIE.

—PERRUQUES, TOUPETS et cheveux de tous genres pour hommes et pour dames. 12 déc

DR. E. DUPERRON, DENTISTE, 196, RUE BOURBON, ENTRE SAINT-PIERRE ET ORLEANS,

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable et la confiance dont on l'a toujours honoré, sont les garants de son zèle et de son assiduité. Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires sera ouvert à l'adresse ci-dessus, est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 du soir. 28 nov

Champagne! Champagne!

LE soussigné vient de recevoir par le navire Anna, d'envoi de MM. de Muller Ruinart, de Rheims, 100 paniers de 12 bouteilles (American Eagle). FRED. BONIS, No 68, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 2 déc

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE, DUCRET & LANGEADE, *Rue St-Louis, No 14,*

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, en cuivre et fer battu, ustensils pour confiseurs et pharmaciens; tels que balances, poids, et bassines de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés. 30 oct—1an

EN débarquement du navire Della Chapin, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge, de marques suivantes : Margaux, Montferrand, Quinsac,
4 barriques vin rouge Haut-Brion,
5 balles couvertures françaises.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 15 déc 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Orazimbo, de Bordeaux :
30 quarts de pipe eau-de-vie J. J. Dupuy, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 15 déc 17 et 19, rue St-Louis.

EN magasin—1 pipes genièvre Hollande, dans les magasins de la Douane :
8 barils peach brandy.
8 barils whiskey Monongahela;
1 pipe whiskey (Irlande);
20 barils merluches et sardines;
200 caisses liqueurs diverses, [illegible]
25 barils noir animal en poudre et en grain;
30 caisses kirsch;
100 caisses eau-de-vie de Dantzick;
Thé [illegible], vins de Porto, bitter et peppermint, et tout ce qui concerne l'assortiment des cafés, à vendre par F. ROUMIEU, 2 déc 50, rue St-Louis.

EN débarquement des navires Jacques Laffitte & Winner, venant du Havre,
25 paniers Champagne, Sellery mousseux, de Perrier Jouet & Co, Epernay.
10 caisses jus de groseilles, 160 kil. bois de Brésil.
300 do absinthe, 1re qualité.
3 do essence d'absinthe.
2 douzaines pièces sirops.
2 do do esprit.
12 thermomètres pour esprit.
4 pièces esprit en métal.
4 do sirop do.
24 bouteilles gazifères, système Gaumont, pour la fabrication des eaux de Seltz.
F. ROUMIEU, 20, St Louis. 4déc

EN débarquement du navire California, venant de Bordeaux :
1200 paniers anisette, curaçao et superfine,
95 caisses pêches à l'eau de vie,
95 do abricots do do,
15 do prunes do do,
95 do prunes do do,
100 do cerises do do,
10 barriques vin Médoc, 1844.
26 quarts vieux Cognac; 4 quarts alcohol,
5 estagnons eau de fleur d'oranger.
90 caisses do do.
900 paniers [illegible],
21 do champagne, marque Michel Epernay.
100 caisses vin verte; 200 dito absinthe,
1 barils prunes à l'eau de vie,
1 do pêches do do,
1 do poires do do.
A vendre par F. ROUMIEU, 9 déc 20 rue St-Louis

EN débarquement du navire Brunswick, du Havre, et à vendre par les soussignés :
30 meules fromage de Gruyère.
70 douzaines fromage rond.
30 caisses fromage pâte grasse.
Aussi en magasin :
1000 boîtes sardines à l'huile.
3000 demi et 1000 quarts do.
300 quarts et 500 demi boîtes petits pois.
100 boîtes truffes au naturel.
300 demi boîtes do.
150 paniers huile [illegible] Plagniol,
50 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
40 do prunes do,
10 do prunes sèches en compotiers.
20 do do do en flacons.
100 boîtes do do impériales dorées.
A vendre par FERBOS FRERES, 11 déc encg. Royale et Dumaine

EN débarquement du navire Della Chapin, capitaine McNear, de Bordeaux :
58 barriques vin rouge bon ordinaire, St Estèphe et Macau, Medoc; 19 do do 1844 St Julien Medoc; 20 do do do St Emilion, 1res côtes; 15 do do 1844 St Julien Médoc; 15 do do 1844 Pauillac do; 15 do do do St Estèphe do; 10 do vin blanc Haut Sauterne; 84 barils do do; 100 do Sauterne; vin du vieux Haut Sauterne 1844; 9 do do do 1840; 30 caisses vin rouge Poulet St Estèphe, 1er vin de 1841; 25 do do Château Laville de 1841; 25 do do St Estèphe Médoc de 1844; 25 do do Château Laville de 1841; 25 do do do 1844; 25 do blanc Haut Sauterne vieux 1840; 10 barils vinaigre blanc de Moyrier; 20,000 bouchons pour bouteilles, [illegible] A vendre par R. TALAMON, 14déc [illegible] rue Royale.

[illegible], Avocat et Commissionnaire, Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juil—1an.